

APPEL À PROJETS AIDANTS 2022

En 2022,

Crédit Agricole Assurances finance
votre projet associatif en faveur des aidants.

www.ca-assurances.com



ASSURANCES



Pour la 12^{ème} année consécutive, Crédit Agricole Assurances lance un appel à projets national en faveur des organismes d'intérêt général qui soutiennent les proches aidants. Depuis 2010, ce sont 181 projets qui ont été soutenus financièrement.

Pour cette nouvelle édition, Crédit Agricole Assurances poursuit son engagement auprès des aidants en faisant le choix de soutenir des projets visant 3 thématiques : développer la pair-aidance entre aidants, structurer les coopérations et regroupements entre acteurs, accompagner la post-aidance.

1

DÉVELOPPER LA PAIR-AIDANCE ENTRE AIDANTS

La pair-aidance désigne **toutes les actions mises en place pour écouter et créer un lien avec des proches aidants, en proposant non pas l'intervention d'un professionnel mais celle d'un autre aidant.** Par cette communauté d'expérience, une proximité et une reconnaissance peuvent s'établir.

Pour certains aidants qui pourraient craindre le jugement ou l'expertise d'un professionnel, la pair-aidance est une approche plus rassurante qui permet de parler en confiance. Et pour des aidants qui ont été accompagnés, qui ont pu bénéficier d'information, de formation, de soutien psychologique ou de répit, il peut être valorisant de mettre leur expérience au service des autres aidants.

On observe de plus en plus d'initiatives pour développer la pair-aidance dans le soutien aux aidants.
Quelles sont ces initiatives ?



2

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS ET REGROUPEMENTS ENTRE ACTEURS

Sur un même territoire, il existe parfois des acteurs proposant du soutien aux aidants qui ne se connaissent pas, alors que leurs actions sont complémentaires, ou bien qui sont en « concurrence » quand ils proposent des formes de soutien quasiment identiques.

Pour éviter cet isolement ou ces tensions, **la solution consiste à se regrouper et à se coordonner, ce qui implique un travail partenarial, une vision partagée, des outils communs, un projet qui fédère.**

Quels sont les modèles et les bonnes pratiques que ces coopérations et regroupements entre acteurs peuvent partager ?



3

ACCOMPAGNER LA POST-AIDANCE

Encore méconnue, **la post-aidance caractérise la période et les différentes conséquences qui apparaissent dans la vie des proches aidants quand ils cessent leur rôle auprès de la personne aidée.**

Libérés de la charge de l'aide et de leur implication au quotidien, les aidants peuvent être pris dans une rétrospection pour comprendre ce qu'ils ont vécu, chercher du sens et des ressorts pour inventer ou continuer leur vie d'après.

Parmi ces anciens aidants, certains peuvent aussi rencontrer des difficultés et avoir besoin d'être soutenus.

Quelles sont les actions proposées pour accompagner la post-aidance ?



CALENDRIER 2022



7 mars
Lancement
de l'appel à projets

25 mars
Réunion d'information
pour les porteurs de projets

29 avril
Clôture
de l'appel à projets

Mai/Juin
Analyse
des dossiers



Juin/Juillet
SÉLECTION
DES DOSSIERS

Qui peut participer ?

Tout organisme d'intérêt général à but non lucratif en capacité de produire des reçus fiscaux et portant un projet concret, ponctuel ou récurrent répondant aux besoins des aidants **sur une ou plusieurs thématiques identifiées pour cet appel à projets exclusivement.**

Une structure ne pourra pas être financée plus de trois années consécutives.

Quels critères d'appréciation de votre projet ?

- Correspondances avec une ou plusieurs thématiques indiquées précédemment
- Impact réel et durable envers les aidants
- Faisabilité opérationnelle et financière
- Existence d'un dispositif d'évaluation (indicateurs de suivi, évaluation des risques).



QUI SONT LES AIDANTS ?

Une personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie peut être considérée comme un proche aidant.

Ainsi, peut être considéré comme proche aidant de la personne aidée : son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent, un allié ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables.

Source : Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Réunion d'information appel à projets

Afin de répondre aux questions sur l'appel à projets aidants 2022, une réunion d'information en visioconférence sur Teams se déroulera **vendredi 25 mars de 9h30 à 11h.**

Le 25 mars, cliquez ici pour participer

Prix Coup de cœur du jury

Ce prix récompensera une structure lauréate en complément de la dotation initiale attribuée.

Il consistera à l'accompagnement individuel sur plusieurs mois de la structure afin de lui permettre de consolider son modèle économique au service de la pérennité de son projet, de définir une stratégie de développement de ses ressources et de renforcer ses compétences et outils pour gagner en efficacité.

Comment répondre à l'appel à projets ?

Du 7 mars au 29 avril 2022 inclus, déposez votre dossier de candidature sur le site internet :

www.ca-assurances.com

